



DELIBERATION n° 2026-01-CS-03

Clôture de l'exercice 2025

Compte Financier Unique PROVISOIRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : 19 décembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 19 janvier 2026 à 18 heures, salle Aliénor Commune de Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	12	JAUBERTIE Pierre	23	MOTARD Gilles
2	BASTIER Dominique	13	LACOMBE Alain	24	NARDOU Thierry
3	BOUTON Sylvie	14	LAGUIONIE Joël	25	NOYER Jean-Luc
4	CHAUSSADE Jean-Claude	15	LECONTE Dominique	26	OLLIVIER Alain
5	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	27	PARVAUD Jean
6	DELCROS Rodolphe	17	LESPINASSE Annie	28	PERLUMIERE Philippe
7	DENIS Claude	18	LOTTERIE Jean-Paul	29	PERPEROT Philippe
8	DOBBELS Stéphane	19	MAGNE Jean-Michel	30	RANOUX Jacques
9	ESCAT Liliane	20	MARTY Alain	31	SUDREAU Jean-Louis
10	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc	32	VEYSSIERE Marie-Rose
11	GASCHARD Dominique	22	MISCHIERI Pascal	33	VILLESUZANNE Daniel

51 Membres en exercices
33 Membres présents
18 Membres absents

Objet : Clôture de l'exercice 2025 - Compte Financier Unique PROVISOIRE 2025

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026_01_CS_03-DE
Reçu le 28/01/2026

Les membres du Comité Syndical procèdent à la lecture du Compte Financier Unique.

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, le Syndicat Mixte du Pays de l'Isle dispose d'un budget qui relève de la nomenclature M57 : le budget principal.

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU. Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le compte financier unique PROVISoire du Pays de l'Isle en Périgord pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2025 fait apparaître :

Dépense de Fonctionnement	686 609,42 €
Recettes de Fonctionnement	655 596,29 €
Résultat de l'exercice	- 21 980,27 €
Résultat reportés	- 41 144,41 €
Résultat de clôture 2025	- 72 157,54 € soit un résultat déficitaire

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2025 fait apparaître :

Dépense d'Investissement	141 481,67 €
Recettes d'Investissement	241 998,32 €
Résultat de l'exercice	274 865,98 €
Résultat reportés	274 865,98 €
Résultat de clôture 2024	375 382,63 €

RESTES A REALISER

Dépenses :	- 8 132,17 €
Recettes :	0,00 €
SOLDE Négatif RAR :	- 8 132,17 €

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026_01_CS_03-DE
Reçu le 28/01/2026

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 897 594,61 € en Recettes et 828 091,09 € en Dépenses.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	408 400,00	1 236 046,08	1 644 446,08
	Recettes réalisées (1)	B	241 998,32	655 596,26	897 594,61
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	683 265,98	1 194 903,67	1 878 169,65
	Dépenses réalisées (1)	E	141 481,67	686 609,42	828 091,09
	Restes à réaliser	F	8 132,17	0,00	8 132,17
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (1-2)	G = B - E	100 516,65	-31 013,13	69 503,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (1-3)	H	274 866,98	-41 144,41	233 722,57
Solde investissement ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	375 383,63	-72 157,54	303 226,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (4-5)	I = C - F	-8 132,17	0,00	-8 132,17
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	367 251,46	-72 157,54	295 093,92

Il est proposé aux membres du Comité Syndical

- **D'approuver** le Compte Financier Unique PROVISIOIRE,
- **De valider** les résultats 2025 à des fins de discussion pour les orientations budgétaires 2026.

Voix pour : 33

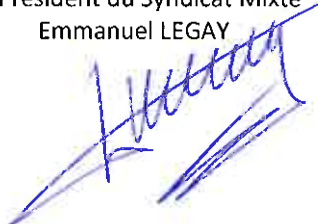
Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Périgueux,
Le 22 janvier 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte
Emmanuel LEGAY



Le Secrétaire de séance
Nils FOUCHIER



AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026_01_CS_03-DE
Reçu le 28/01/2026

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026_01_CS_03-DE
Reçu le 28/01/2026